



GUIDE DES

PARENTS



SAINT-HIPPOLYTE

Chers parents,

Pour une quatrième année consécutive, les jeunes Hippolytoises et Hippolytois auront le bonheur de profiter du merveilleux site qu'offre le parc du Grand-Héron situé au 55, 380^e Avenue, en bordure du lac de l'Achigan. Votre enfant aura la chance de bénéficier d'un site exceptionnel comprenant une aire de baignade avec plusieurs équipements nautiques, un vaste terrain de jeu, plusieurs grands pavillons réservés strictement aux jeunes du camp de jour, des modules de jeu comme des glissades et des balançoires ainsi que des infrastructures sportives et de plein air hors pair. L'environnement d'exception d'un camp de vacances, mais en camp de jour !

Le camp de jour les Tortilles de la Municipalité de Saint-Hippolyte est un camp certifié par l'Association des camps du Québec se conformant ainsi à plus de 70 normes définissant les meilleures pratiques à adopter en camp de jour afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience pour les enfants.



**CAMP DE JOUR
COMMUNAUTAIRE
CONFORME**

2024

Seules les municipalités adhérentes au Cadre de référence pour les camps de jour municipaux et visitées par un représentant de l'Association des camps du Québec peuvent être reconnues conformes et afficher le logo officiel. Ce sceau de conformité est une marque de qualité et de crédibilité, toujours dans l'optique d'assurer un encadrement optimal pour les enfants.

Pour assurer le bon déroulement du camp de jour, il est de votre responsabilité de lire l'entièreté du *Guide des parents* afin de bien vous préparer en vue de cet été bien spécial pour votre enfant!

Le Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire



QUOI APPORTER POUR UNE JOURNÉE AU CAMP ?

Voici le contenu du sac à dos et de la boîte à lunch que votre enfant devra apporter tous les jours.

SAC À DOS

- Liste à cocher
- Crème solaire
- Chasse-moustique
- Chapeau ou casquette
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Sac réutilisable pour rapporter maillot et serviette mouillée
- Veste de flottaison (au besoin)
- Soulier de course
- Vêtement de rechange
- Auto-injecteur d'adrénaline ou médicaments (au besoin)



Assurez-vous de bien identifier les items de votre enfant à son nom.

TENUE VESTIMENTAIRE RECOMMANDÉE

Vêtements de sport ou confortable

Souliers de course

Cheveux attachés (afin d'éviter les cas de pédiculose)

BOÎTE À LUNCH

- Liste à cocher
- Un repas froid (nous recommandons un bloc réfrigérant dans la boîte à lunch)
- Couvert au besoin (fourchette, couteau, cuiller)
- Au moins deux collations
- Une bouteille d'eau (identifiée au nom de votre enfant)

Important

- ▶ Aucun repas à réchauffer.
- ▶ La collation du matin doit être nutritive, elle peut être constituée de fruits, de légumes, de produits laitiers et de substituts.
- ▶ Les enfants ne sont pas autorisés à partager de la nourriture entre eux.
- ▶ Il est strictement **INTERDIT** de consommer des produits contenant des noix et des arachides en raison des risques d'allergies.



CALENDRIER ET DATE À RETENIR

Veillez noter que le camp de jour est fermé les lundis 24 juin et 1^{er} juillet.

Semaine	Date	Lieu	Commentaire
Semaine 1	25 juin 2024	Parc du Grand-Héron	Le camp de jour est fermé le lundi 24 juin.
Semaine 2	2 juillet 2024	Parc du Grand-Héron	Le camp de jour est fermé le lundi 1 ^{er} juillet.
Semaine 3	8 juillet 2024	Parc du Grand-Héron	
Semaine 4	15 juillet 2024	Parc du Grand-Héron	
Semaine 5	22 juillet 2024	Parc du Grand-Héron	
Semaine 6	29 juillet 2024	Parc du Grand-Héron	
Semaine 7	5 août 2024	Parc du Grand-Héron	
Semaine 8	12 août 2024	Parc du Grand-Héron	
Semaine 9	29 août 2024	Centre de plein Roger-Cabana	Aucun service de navette disponible.

JOURNÉE TYPE

7 h à 9 h	Service de garde
9 h à 9 h 30	Accueil, collation et préparation vers l'activité
9 h 30 à 10 h 30	Activité ou animation
10 h 30 à 11 h 30	Activité ou animation
11 h 30 à 12 h 30	Dîner
12 h 30 à 13 h 30	Activité ou animation
13 h 30 à 14 h 30	Baignade à la plage (l'horaire de cette activité varie chaque jour)
14 h 30 à 14 h 45	Collation
14 h 45 à 15 h 45	Activité ou animation
15 h 45 à 16 h	Rassemblement et préparation vers le départ
16 h à 18 h	Service de garde



PROGRAMMATION ET THÉMATIQUE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine 1 – Les sciences en folie !				
24 juin Fermé	25 juin	26 juin Technoscience	27 juin Grands jeux à thématique Journée costumée Scientifique	28 juin
Semaine 2 – 3, 2, 1... actions !				
1 ^{er} juillet Fermé	2 juillet	3 juillet Crème glacée et parcours gonflable	4 juillet Grands jeux à thématique Journée costumée Western	5 juillet
Semaine 3 – Sous les tropiques !				
8 juillet	9 juillet	10 juillet Educazoo	11 juillet Grands jeux à thématique Journée costumée Club MED	12 juillet
Semaine 4 – Les super héros !				
15 juillet	16 juillet	17 juillet Tonus Breakdance	18 juillet Grands jeux à thématique Journée costumée Super Héro	19 juillet
Semaine 5 – La semaine gourmande !				
22 juillet	23 juillet	24 juillet La bébitte à sucre	25 juillet Grands jeux à thématique Journée costumée Noël du campeur	26 juillet
Semaine 6 – Les Olympiques !				
29 juillet	30 juillet	31 juillet Mes premiers Jeux avec Loisirs Laurentides	1 ^{er} août Grands jeux à thématique Journée costumée Sportif	2 août
Semaine 7 – Un voyage autour du monde !				
5 août	6 août Visite d'un athlète olympique	7 août Musique du monde	11 juillet Grands jeux à thématique Journée costumée Touristes	9 août
Semaine 8 – Les Pirates !				
12 août	13 août	14 août Escrime	15 août Grands jeux à thématique Journée costumée Pirate	16 août Méga fiesta pirata !
Semaine 9 – Élémentaires ! Au centre Roger-Cabana				
19 août Les 4 éléments	20 août Sherlock Holmes	21 août Sens dessus dessous	22 août Grands jeux à thématique Journée costumée Homme de Cro-Magnon	23 août

***Journées costumées :** Les journées costumées ne vous obligent en rien, elles sont planifiées pour mousser la programmation. On ne vous demande pas de faire des achats, seulement de respecter les thèmes au mieux de votre capacité.

PROCÉDURE ARRIVÉE-DÉPART

*****ATTENTION! CHANGEMENT DE LA PROCÉDURE.*****

ARRIVÉE

- ▶ Stationnez votre véhicule dans l'un des stationnements du parc.
- ▶ Votre véhicule ne doit en aucun cas empêcher les autres voitures de circuler.
- ▶ Annoncez l'arrivée de votre enfant au chef animateur en poste qui prendra sa présence.
- ▶ Vous n'avez pas à signer de feuille de présence.
- ▶ Une fois la présence prise, votre enfant pourra rejoindre son groupe.

IMPORTANT : Tous les parents doivent se présenter et confirmer la présence de leur enfant auprès du responsable à l'accueil.

DÉPART

- ▶ Stationnez votre véhicule dans l'un des stationnements du parc.
- ▶ Votre véhicule ne doit en aucun cas empêcher les autres voitures de circuler.
- ▶ Le chef animateur en poste vous demandera le nom de votre enfant, ainsi que votre CODE DE DÉPART*;
- ▶ Après la validation du code, le chef animateur avertira l'animateur du départ de votre enfant et celui-ci pourra récupérer ses effets personnels et quitter avec vous;
- ▶ Vous n'avez pas à signer de feuille de départ. Le chef animateur est responsable de signer la feuille de départ.

NOTEZ BIEN QUE...

Si vous venez reconduire ou chercher votre enfant en dehors des heures de service de garde (entre 9 h et 16 h), vous devez en informer un des chefs animateurs ou communiquer avec le responsable du camp de jour par courriel ou par téléphone.

Si un autre parent ou membre de votre famille doit venir chercher votre enfant, il est préférable de nous en aviser et de lui transmettre votre CODE DE DÉPART sans quoi il ne pourra pas quitter avec votre enfant.

* Voir procédure *Code de départ* à la page suivante.



CODE DE DÉPART

Lors de votre première visite, vous devrez dire votre code de départ à la personne responsable à l'accueil qui le notera. Ce code peut être une date, un mot, un nom, etc. Ce code sera alors exigé tous les jours, lors du départ de l'enfant. Le parent s'engage à ne pas divulguer le code de départ à quiconque sauf aux personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Idéalement, ce code ne doit pas être connu de l'enfant. Cette procédure sert de validation pour faciliter la gestion et accroître la sécurité.

*Si un autre parent ou membre de votre famille doit venir chercher votre enfant, il est préférable de nous en aviser et de lui transmettre votre code de départ sans quoi il ne pourra pas quitter avec votre enfant.

SERVICE DE GARDE

Pour bénéficier de ce service, les parents doivent avoir préalablement inscrit leur enfant.

HORAIRE

Du lundi au vendredi : 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h

RETARD

En cas de départ tardif, des frais de 15 \$ par tranche de 15 minutes seront réclamés après 18 h. Les frais seront applicables dès la première minute, sans exception et vous serez facturés à même votre compte Sports Plus.

NAVETTE

Pour bénéficier de ce service, les parents doivent avoir préalablement inscrit leur enfant. Le départ et le retour de la navette se font au parc Aimé-Maillé (871, chemin des hauteurs). Il n'y a aucun animateur lors du départ de la navette, vous devez accompagner votre enfant jusqu'au départ de la navette. Pour le retour, un animateur sera présent et vous demandera le CODE DE DÉPART avant que votre enfant puisse quitter.

Départ : 7 h et 8 h

Retour : 17 h et 18 h

Notez qu'il n'y a pas de navette à la semaine 9.

ABSENCE ET RETARD

- ▶ Veuillez prendre note que vous n'avez pas besoin de téléphoner pour nous aviser de l'absence de votre enfant;
- ▶ Si votre enfant doit aller à un rendez-vous un matin et que vous savez qu'il sera en retard ou si vous souhaitez venir récupérer votre enfant avant la fin de la journée du camp de jour, nous vous prions d'en informer, la veille, un membre de l'équipe de coordination;
- ▶ Les journées d'absence de votre enfant ne sont pas remboursables.

OBJETS PERDUS

- ▶ Les objets perdus devront être récupérés avant la fin du camp de jour, à défaut de quoi ils seront remis à un organisme communautaire de la région;
- ▶ Nous vous conseillons fortement d'identifier tous les objets et vêtements de votre enfant afin d'éviter les pertes.

La Municipalité de Saint-Hippolyte n'est pas responsable des objets perdus, volés ou endommagés.

FICHE SANTÉ

Il est de votre responsabilité de remplir adéquatement la fiche santé de votre enfant à l'inscription. Vous pouvez retourner modifier cette fiche à tout moment en vous connectant à votre compte Sports Plus. Cependant, puisque l'équipe de coordination ne reçoit aucune notification par rapport aux modifications, vous devez, sans exception, aviser le responsable du camp en personne ou par courriel à tortilles@saint-hippolyte.ca des changements apportés.

ÉPIPEN

Si votre enfant a besoin d'un auto-injecteur (Épipen, Allerject), il doit l'avoir en sa possession EN TOUT TEMPS au camp de jour.

Assurez-vous qu'il puisse le porter sur lui à l'aide d'un petit sac attaché à la taille. Prenez note que si votre enfant a oublié son auto-injecteur, il sera invité à retourner à la maison dans le but d'assurer sa sécurité.

ENFANT MALADE OU BLESSÉ

Si un responsable vous appelle, vous devrez venir chercher votre enfant au camp de jour le plus rapidement possible.

POUX

Tout enfant chez qui on détectera des poux sera invité à retourner à la maison et il ne pourra revenir au camp qu'après avoir reçu un traitement et seulement lorsque la situation sera entièrement rétablie.

La Municipalité de Saint-Hippolyte ne se porte pas responsable des risques inhérents pouvant survenir au camp de jour.

POLITIQUE DE VALORISATION DES SAINES HABITUDES DE VIE

Notre équipe souhaite créer un environnement favorable à l'acquisition de saines habitudes de vie, et par le fait même, à mettre en place des conditions optimales à l'adoption de comportement alimentaire meilleur pour la santé et à avoir un mode de vie physiquement plus actif.

Ainsi, dans notre camp de jour, les plaisirs des saines habitudes de vie se découvrent à travers les cinq orientations visés par la politique.

ORIENTATIONS	MOYENS
Saine alimentation	Faire la promotion d'une saine alimentation à travers différents moyens; Valoriser les collations saines et nutritives; Favoriser le développement des compétences alimentaires et culinaires.
Mode de vie physiquement actif	Offrir un minimum de 60 minutes d'activité physique par jour; Offrir des activités qui tiennent compte des intérêts variés des jeunes et adaptées à leurs capacités; Aménager et animer les aires intérieures et extérieures pour optimiser les occasions d'être actif physiquement (ex. : matériel mis à la disposition, etc.).
Hydratation	Fournir aux jeunes plusieurs moments pour s'hydrater pendant la journée; Promouvoir l'eau comme étant le meilleur breuvage qui soit.
Image corporelle	Valoriser chaque jeune comme étant unique et doté de belles qualités.
Environnement favorable	Offrir un site avec des installations sportives et de plein air de qualité et accessible. Offrir un temps calme et assis pour dîner.

Consultez l'ensemble de la politique en ligne sur le site Internet de la municipalité dans l'onglet *camp de jour* sous la rubrique *documents*.

CODE DE VIE

ENGAGEMENT DE L'ENFANT

- ▶ L'enfant est respectueux, dans ses paroles et ses gestes, face aux autres enfants et aux animateurs qu'il côtoie tous les jours ;
- ▶ La Municipalité de Saint-Hippolyte applique une politique de tolérance zéro en ce qui a trait à l'intimidation et à la violence. Les mesures disciplinaires expliquées ci-dessous s'appliqueront selon le cas.
- ▶ L'enfant est respectueux de son environnement et du matériel mis à sa disposition en tout temps ;
- ▶ L'enfant s'engage à écouter les directives des animateurs et à les respecter en tout temps ;
- ▶ L'enfant s'engage à participer aux activités proposées ;
- ▶ L'enfant s'engage à laisser à la maison tous les jouets, jeux électroniques ou objets précieux. Ils sont interdits au camp de jour.

ENGAGEMENT DU PARENT

- ▶ Le parent s'engage à accompagner son enfant sur le site du camp afin de s'assurer de sa présence et de transmettre le code de départ adéquat qui confirme son départ en fin de journée;
- ▶ Le parent s'engage à ne pas divulguer le code de départ à quiconque excepté aux personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Idéalement, ce code ne doit pas être connu de l'enfant;
- ▶ Le parent s'engage à fournir à son enfant le matériel requis dans le *Guide des parents*, et ce, tous les jours. À noter que du matériel différent peut être requis lors de certaines activités.
- ▶ Le parent s'engage à consulter le journal hebdomadaire des Tortilles afin de fournir le matériel requis si nécessaire;
- ▶ Le parent s'engage à payer les sommes applicables* pour tout retard sur l'horaire de garde;
- ▶ Les parents ont l'obligation d'acquitter les frais auprès du Service des loisirs dès la réception de la facture;
- ▶ Le parent s'engage à aviser la Municipalité de Saint-Hippolyte de tout changement sur l'état de santé de son enfant ou tout autre renseignement pertinent pour assurer son bien-être.

** Pour tous les enfants inscrits au service de garde : après 18 h des frais supplémentaires de 15 \$ par tranche de 15 minutes de retard s'ajouteront automatiquement dès la première minute.*



POLITIQUE DE MESURES DISCIPLINAIRES

La Municipalité de Saint-Hippolyte applique une politique de tolérance zéro face à la violence et aux comportements inappropriés. Si un tel comportement survient, les mesures disciplinaires qui suivent seront appliquées dans l'ordre, selon la gravité et la répétition du comportement.

Avis verbal : L'animateur donne un avis verbal directement à l'enfant. Le parent sera avisé lorsqu'il viendra récupérer son enfant en fin de journée par l'animateur ou par un membre de l'équipe de coordination du camp de jour.

Retrait temporaire : L'enfant est retiré temporairement des activités. Le parent sera avisé lorsqu'il viendra récupérer son enfant en fin de journée par l'animateur ou par un membre de l'équipe de coordination du camp de jour.

Suspension d'une journée : L'enfant est suspendu du camp de jour pour une journée sélectionnée par le responsable du camp de jour. Le parent sera avisé de façon verbale par le responsable. Un avis écrit sera donné au parent l'informant que si la situation ou le comportement survient encore, l'enfant sera expulsé du camp de jour. Notez que la journée de suspension n'est pas remboursable.

Expulsion : L'enfant est expulsé du camp de jour pour le reste de la semaine. Le coordonnateur du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire avisera le parent verbalement et par écrit. Le parent se verra rembourser les journées restantes de la semaine. Des frais administratifs s'appliqueront.

En cas de violence verbale, physique ou si l'enfant ne respecte pas les consignes, ce dernier sera immédiatement expulsé du camp sans avis ni délai et sans recours contre la Municipalité de Saint-Hippolyte. Une tolérance sera très limitée pour les jeunes qui ne respectent pas les consignes. Nous n'acceptons aucun comportement qui met la sécurité des autres enfants et du personnel en danger (ex : crache, se sauve, incite à la violence, vandalise, etc.).

POLITIQUE DE PAIEMENT

Les modes de paiement acceptés pour l'inscription au camp de jour sont en argent comptant, carte de débit et carte de crédit.

Vous pouvez vous inscrire de trois façons :

- En ligne via la plateforme Sports Plus, vous devrez vous créer un compte (méthode à privilégier);
- Par téléphone au 450 563-2505, poste 2231;
- En personne au Centre des loisirs et de la vie communautaire.

Pour les inscriptions en ligne et par téléphone, seule la carte de crédit est acceptée. Pour les inscriptions en personne, les trois modes de paiement sont acceptés.

Le paiement par carte de crédit peut être fait en un ou deux versements de la façon suivante :

Un versement : totalité du coût de l'inscription prélevée le jour de l'inscription.

Deux versements : 50 % du coût prélevé le jour de l'inscription et 50 % prélevé automatiquement sur la carte le 4 juin 2024.



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription au camp de jour sont remboursés en totalité moins des frais d'annulation de 25 \$ dans le cas d'une annulation avant le 13 juin de l'année en cours. Les frais d'inscription ne sont pas remboursés dans le cas d'une annulation après cette date.

Dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la Municipalité de Saint-Hippolyte rembourse la totalité des frais d'inscription, moins les frais d'annulation de 25 \$. Après le début des activités du camp, le remboursement se fait au prorata des jours écoulés.

Toute demande de remboursement doit être envoyée à loisirs@saint-hippolyte.ca.

En tant que parent ou tuteur de l'enfant inscrit, vous devez prendre connaissance de la politique de remboursement, des autorisations et des mesures disciplinaires applicables en cas de non-respect du code de vie et de vous engager à les faire respecter.

ABSENCE

Les journées d'absence de votre enfant ne sont pas remboursables.

COMMUNICATION

À chaque semaine, pour connaître la programmation et les activités spéciales, vous pourrez consulter le **Journal des Tortilles** en ligne sur le site Internet de la municipalité dans l'onglet *camp de jour* ou sur place à l'accueil du camp. Quelques versions imprimées seront aussi disponibles.

COORDONNÉES

Responsable du camp de jour

Téléphone : 450 563-2505, poste 2250

Courriel : tortilles@saint-hippolyte.ca

